



Brèves du cahier n°46

Publié le 25 septembre 2023 par Tania Remond



©

Le vaccin VRS de GSK reste efficace contre les variants, selon une étude du laboratoire

Faudra-t-il adapter de façon saisonnière les récents vaccins développés contre le virus respiratoire syncytial (VRS) ? Une étude soutenue par GSK et publiée dans [« Science Translational Medicine »](#) tend à montrer qu'il reste efficace contre les variants. Le vaccin baptisé Arexvy est composé d'antigène glycoprotéique recombinant et de l'adjuvant AS01E. L'équipe dirigée par Lionel Sacconnay montre que la réponse par anticorps neutralisants est particulièrement large contre les souches virales contemporaines actuellement dominantes et distinctes sur le plan antigénique, à la fois chez l'animal et les sujets âgés. Dans un panel sélectionné de six souches avec des combinaisons différentes des mutations, l'équipe a observé que les anticorps induits par RSVPreF3 neutralisaient tous les variants en culture.



« Nous espérons que (le vaccin) RSVPreF3-So1 protégera les sujets âgés contre les infections respiratoires basses, quelle que soit la souche contemporaine du VRS, mais aussi dues à celles qui pourraient émerger dans le futur », expliquent les auteurs.

Hôpitaux et Ehpad publics, vers l'asphyxie financière ? La FHF exige des « moyens supplémentaires » massifs pour 2023 et 2024

« La situation budgétaire des hôpitaux et Ehpad publics n'a jamais été aussi fragile », alerte Arnaud Robinet, président de la Fédération hospitalière de France (FHF) qui exige des « mesures fortes » lors du prochain projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS). Double objectif : « compléter les budgets 2023 et assurer une évolution suffisante des financements en 2024 ». La FHF fait valoir que le déficit structurel des hôpitaux aura doublé en 2022 (de 500 millions à un milliard d'euros) par rapport à la situation antérieure à la pandémie. Or, ces difficultés financières devraient encore s'aggraver en 2023, dans un contexte où les hôpitaux publics connaissent « une situation de sous-investissement depuis de nombreuses années et que le plan de soutien et de relance des investissements hospitaliers est déjà très obéré par l'inflation », précise la fédération hospitalière. D'un côté, les dépenses progressent « fortement » en raison des mesures de revalorisations salariales et de l'inflation, « non compensées intégralement ou non financées à ce jour dans l'objectif national de dépenses d'assurance-maladie (Ondam) hospitalier ». De l'autre, les recettes stagnent : activité toujours inférieure au niveau d'avant-crise, tensions sur les effectifs et le capacitaire qui engendrent des déprogrammations et des reports de prise en charge. Pour sortir de cette impasse, la FHF réclame d'abord une forte « rectification » de l'Ondam hospitalier 2023, c'est-à-dire pour l'exercice en cours. Celui-ci devrait être relevé de 3,2 milliards d'euros, « dont 2,7 milliards pour le seul hôpital public », plaide la FHF, ce qui signifie une hausse de 3,16 % (par rapport au niveau actuel). De surcroît, les mesures spécifiques de soutien au pouvoir d'achat des agents de la fonction publique – revalorisation du point d'indice en juillet 2023, prime pouvoir d'achat pour les bas salaires, etc. – nécessiteraient un coup de pouce supplémentaire d'un milliard d'euros, calcule la fédération.



Pour 2024, compte tenu à la fois du plein effet de ces mesures salariales et du contexte d'inflation, il faudrait « sécuriser le budget des hôpitaux » avec une augmentation de l'Ondam hospitalier de « près de 5 % », soit environ cinq milliards d'euros supplémentaires (en plus de la rectification 2023), avance déjà la fédération.

Coût des études de médecine : 14,2 % de hausse en 2023

L'Association nationale des étudiants en médecine de France (Anemf) a publié son indicateur du coût de la rentrée. En sept ans d'existence, l'outil de mesure révèle qu'en cette rentrée 2023, les études de médecine n'ont jamais été aussi chères. Ainsi, il en coûtera 7 415,98 euros à un étudiant en Parcours accès santé spécifique (Pass), ayant recours à une prépa privée, soit 3 % de plus que l'année précédente. Mais ce sont les étudiants en Licence avec accès santé (L.AS) qui connaissent la plus forte augmentation. Avec le recours à un organisme privé, la somme qu'ils doivent déboursier se chiffre à 5 190,24 euros, ce qui représente une hausse de 14,2 % par rapport à 2022.

Cette réalité s'inscrit dans un contexte généralisé de hausse des coûts pour l'ensemble des étudiants. La Fédération des associations générales d'étudiants (Fage) révélait ainsi à la mi-août que le coût de la rentrée pour un étudiant dépassait cette année la barre des 3 000 euros. Les futurs médecins ne sont pas épargnés.

« Notre étude met surtout en perspective le fait que les organismes de préparation privés ont profité des récentes réformes des études de médecine pour faire grimper leur tarif de 10 à 20 %, selon les régions, par rapport à l'année dernière. À ceci s'ajoute, l'inflation des coûts de la vie mensuelle qui a augmenté de 6,5 % depuis l'année dernière », explique Julie Le Saux, vice-présidente de l'Anemf. Ainsi, sur l'ensemble du territoire, les prépas privées sont 345 fois plus chères que les tutorats, relève le syndicat des carabins, faisant de ces organismes le premier poste de dépenses dans la rentrée des étudiants.

D'où la volonté de l'Anemf de continuer à développer les tutorats. À un tarif défiant



toute concurrence puisque ces tutorats coûtent environ une vingtaine d'euros l'année, contre quelque 5 000 euros pour l'assistance dispensée par les organismes privés.

Les eaux contaminées de Fukushima jetées à la mer

Au Japon, les valves ont été ouvertes le 24 août pour acheminer l'eau de Fukushima dans l'océan avec, déjà, des conséquences économiques majeures. La Chine vient en effet de décider de suspendre toutes ses importations des produits de la mer japonais. Cette décision, prise au nom de « la sécurité alimentaire », vise à prévenir « les risques de contamination radioactive causés par le rejet en mer des eaux contaminées ». Hong Kong avait déjà dit appliquer des réductions sur les importations de certains produits alimentaires japonais. Les pêcheurs locaux redoutent de voir leur activité rechuter à cause d'un préjudice d'image.

3 millions de millionnaires en France

Bernard Arnault, propriétaire du groupe de luxe LVMH, occupe la première place des plus grandes fortunes de France. [En France en 2022](#), 2 881 000 d'adultes possédaient une fortune supérieure à un million de dollars. L'Hexagone se trouve en troisième position, derrière les États-Unis (22.710 millions) et la Chine (6.231 millions), et juste devant le Japon (2.757 millions), l'Allemagne (2.627 millions) et le Royaume-Uni (2.556 millions). En France, cela veut donc dire que 4.25 % de la population est millionnaire. À titre de comparaison, ce nombre représente 6.84 % de la population aux États-Unis, 0.44 % en Chine, 3.16 % en Allemagne, 2.19 % au Japon et 3.8 % au Royaume-Uni.

En France, la fraude fiscale avoisine les 100 milliards d'euros par an. À l'heure où toujours plus d'efforts sont demandés aux classes moyennes et populaires et où





[L'accent est mis sur la lutte contre la fraude sociale](#), ce chiffre fait tache. Selon l'Insee, [le taux de « privation matérielle et sociale »](#), qui repose sur le renoncement à certains produits et services, a atteint 14 % de la population en 2022, son plus haut niveau depuis la création de cet indicateur, en 2013. [En 2022, neuf millions de personnes ont renoncé à certains produits ou services](#), comme s'acheter des vêtements neufs ou se chauffer correctement. Pour rappel, la Cour des comptes estime la fraude aux prestations sociales entre 6 et 8 milliards d'euros, alors que la [fraude fiscale](#) serait comprise entre 80 et 100 milliards d'euros par an.

La Chine va interdire l'accès à internet aux mineurs entre 22 heures et 6 heures

Les moins de 18 ans en Chine ne pourront bientôt plus accéder à internet la nuit sur leur smartphone et leur temps de connexion quotidien sera limité, selon une nouvelle législation anti-addiction dévoilée mercredi 2 août 2023. En vertu de ces restrictions, qui devraient entrer en vigueur le 2 septembre après une consultation publique réglementaire, aucun mineur ne doit pouvoir accéder à internet via un terminal mobile entre 22 heures et 6 heures du matin. Par ailleurs, un système sera également instauré pour limiter le temps quotidien de connexion à internet sur les smartphones : les 16-17 ans auront droit à deux heures, contre quarante minutes seulement pour les moins de 6 ans.

Cette mesure concerne 24 millions d'enfants en Chine, accros aux écrans. Une addiction aussi forte que pour certaines drogues. *"Il y a l'activation des circuits de récompenses qui fonctionne également avec l'objet écran"*, précise Marie Öngün-Rombaldi, déléguée générale de la fédération Addiction. En 2021, la Chine avait réduit à 3h par semaine le temps de jeu vidéo des mineurs.

Ces nouvelles règles, proposées par l'administration chinoise du cyberspace et qui seront mises en place via des moyens techniques, sont parmi les plus strictes au monde en la matière. Les parents pourront toutefois les désactiver s'ils le souhaitent. Selon l'administration chinoise du cyberspace, cette nouvelle réglementation permettra de





« créer un environnement internet sécurisé et sain pour les mineurs », dans la foulée d'autres mesures prises ces dernières années pour « réduire l'addiction des mineurs à internet ».

L'annonce a provoqué la chute en Bourse de plusieurs entreprises chinoises du secteur de l'internet. A Hongkong, l'action Tencent (jeu vidéo, messagerie, paiement en ligne) a perdu près de 3 % et l'action Baidu (moteur de recherche, intelligence artificielle) a abandonné 3,75 %.

Toxicomanie : le coût social des drogues illicites évalué à 7,7 milliards d'euros en 2019, selon l'OFDT

Dans sa dernière Lettre actu, publiée en août, l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives (OFDT) présente une note de résultats « s'appuyant sur un nouveau calcul du coût social des drogues licites et illicites en France en 2019 ». Pour mémoire, le coût social des drogues mesure le coût monétaire des conséquences de la consommation et du trafic des drogues légales (alcool et tabac) et illégales durant une année moyenne de la décennie. Il est composé du coût externe (valeur des vies humaines perdues, perte de la qualité de vie, pertes de production) et du coût pour les finances publiques (dépenses de prévention, répression et soins, économie de retraites non versées, recettes des taxes prélevées sur l'alcool et le tabac).

Ainsi, en 2019, le coût social du tabac et de l'alcool est respectivement de 156 milliards et 102 milliards d'euros, et celui des drogues illicites de 7,7 milliards d'euros. Cette nouvelle estimation confirme que le coût social des drogues reste très supérieur aux recettes fiscales induites.

Ce [travail](#), réalisé par Pierre Kopp, professeur d'économie à l'université Panthéon-Sorbonne et chercheur au Centre d'économie de la Sorbonne, prolonge en effet une de ses études similaires réalisée en 2015, qui, elle, portait sur l'année 2010.